

commune de monthey
2ème modification partielle et générale
du R.C.C.Z. et du P.A.Z. - nouvel état

15a

Légende :

- Zone à aménager
- Zone protection nature d'importance cantonale
- Zone protection nature d'importance locale
- Zone protection paysage d'importance fédérale
- Zone protection paysage d'importance locale
- Zone danger de crue faible
- Zone protection des sources SI
- Zone protection des sources SII
- Zone protection des sources SIII
- Zone archéologique
- Zone centre
- Zone habitation forte densité (R9)
- Zone habitation forte densité A (R8)
- Zone habitation forte densité B (R7)
- Zone habitation moyenne densité C (R6)
- Zone habitation moyenne densité (R4)
- Zone habitation faible densité (R3)
- Zone habitation faible densité A (R2)
- Zone habitation faible densité B (R1)
- Zone industrielle (A1)
- Zone artisanale (A2)
- Zone centre d'achat (A3)
- Zone mixte A (MA)
- Zone de détente et de protection des rives
- Zone affectation différée
- Zone inculte
- Aire forestière
- Zone constructions et installations d'intérêt public A
- Zone constructions et installations d'intérêt public A+B
- Zone constructions et installations d'intérêt public B
- Zone constructions et installations d'intérêt public C
- Zone constructions et installations d'intérêt public D
- Zone constructions et installations d'intérêt public E

CEPA martigny sion
a. delaloye j+n widmann
communauté d'étude pour l'aménagement du territoire

GRB monthey échelle : 1:1'000
G. Rey-Bellet SA date : 11 février 2008

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 23 FEV. 2011

Droit de sceau: Fr. 200.-

L'atteste:

Le chancelier d'Etat:



Document approuvé par le conseil général
en séance du 10 NOV. 2008

Document vu par le conseil municipal
en séance du 06 OCT. 2008

le président :

F. Mariétan

la secrétaire:

M. Coppex

Homologue par le conseil d'Etat
en séance du

